

■ Accueil des gens du voyage :

Le CM valide, avec quelques réserves, le nouveau schéma d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la communauté de communes.

■ Cimetière :

Le CM mène une réflexion sur un abri de cérémonie funéraire, dans le cimetière, pour accueillir lors des obsèques, les familles des défunts et les personnes présentes afin de favoriser le recueillement par temps de pluie, vent et ensoleillement.

■ ZAC de Brocéliande :

Le CM a délibéré favorablement sur les approbations suivantes :
- le dossier de réalisation de la ZAC ;
- le programme des équipements (réseaux électriques, téléphone, eaux pluviales et usées...)



Entrée du futur lotissement

INFOS ASSOCIATIVES

Espace réservé aux associations.

■ UPB (Union des Professionnels de Boisgervilly) :

- Du 04 au 13 décembre : tombola de Noël avec plus de 1200 € de lots à gagner.

- Le 13 décembre : le marché de Noël de 16h30 à 21h30 : le magicien LITTLE GREG sera présent à partir de 18h. Deux ateliers de magie seront proposés aux enfants à 18h30 et 19h30.

Cette année, deux Louis d'Or, d'une valeur d'environ 250 € chacun, seront à gagner dans les brioches. Sans oublier les exposants, la photo avec le Père Noël, la distribution de friandises, le tirage des tombolas, la petite restauration (vin chaud, galette-saucisse)...

Au plaisir de vous croiser sur notre marché.

■ JSB Randonnée :

La section rando entame sa 7^e année avec une trentaine d'adhérents. Les randonneurs se retrouvent soit le mardi après-midi, soit le deuxième samedi du mois.

En fonction de la saison les circuits font de 8 à 15 kms. Des sorties à la journée sont aussi organisées (Le Crouesty : 21 kms, Corps Nuds : 22 kms, Muel : 21 kms, Trans la Forêt, forêt de Ville Cartier : 21 kms)

Le dimanche 6 octobre un groupe de 24 personnes a participé à la rando des fours ou rando gourmande à Ste Marie de Redon.

Le rendez-vous pour le covoiturage a lieu sur le parking du terrain de football et le départ est à 13h45. Il est toujours possible de venir nous rejoindre ; se munir d'un certificat médical.

Contact :

Hubert PETITPAS

Tél. 02 99 06 53 20 ou 06 89 76 26 93

Email : petitpashubert@gmail.com



■ JSB Basket :

Cette année la section J.S.B. Basket est en entente avec l'O.C. Montauban et depuis septembre avec Médréac. Pour la saison 2018/2019 ce sont 16 équipes qui ont été engagées dans les différents championnats des U 9 à Seniors dont une équipe U13 Filles en région. Les entraînements sont faits par des entraîneurs diplômés. Les matchs se déroulent soit à Boisgervilly, soit à Montauban, soit à Médréac. Vous pouvez retrouver les horaires des matchs sur le site de l'OCM-JSB-USM : www.ocmbasket.com

Toute personne intéressée par le basket peut s'adresser à : Monique PETITPAS - 02 99 06 53 20 - Email : petitpas.monique@wanadoo.fr

■ JSB Badminton :

Le club compte 25 joueurs a déjà fait plusieurs rencontres en extérieur ou à domicile. Le forum a tenu ses promesses, de nouveaux badistes se sont inscrits. Le club a participé à "Octobre Rose" à Breteil. Le 25 novembre a eu lieu le quatrième tournoi interne de l'Arbre d'Or, qui consiste à faire une combinaison avec les nouveaux badistes et les anciens afin qu'une cohésion nécessaire se crée. Il a participé au Téléthon en organisant un tournoi double mixte. Nous remercions nos sponsors, les sportifs et les bénévoles de leur participation tout au long de la saison.



■ Comité des fêtes :

Lors de l'Assemblée Générale du 04/10/2019, un nouveau bureau a été constitué :

- Président : M. Joël PERCHEREL

- Secrétaire : Mme Raya BELACEL

- Trésorier : M. Frédéric BRONNEC

- Trésorière adjointe : Mme Sandrine THOUAULT

Programme 2020 :

- Le 7 mars : repas des bénévoles

- Les 29, 30, 31 mai et 1^{er} juin : Week-end de la Pentecôte
(diverses animations et fête des fleurs sur le thème du cinéma)

Le comité des fêtes est à la recherche de bénévoles pour participer à l'organisation des festivités.

Contact : Raya BELACEL - Tél. 06 99 80 64 31

■ Basket sport adapté :

Tous les lundis nos jeunes s'entraînent à Boisgervilly de 18h à 19h avec VIOLAINE de l'Office Cantonal des sports.

La section a été créée en 2013 par Olivier LE DUFF. Le but de cet entraînement est de jouer au basket en progressant tout en passant de bons moments ensemble dans la bonne humeur.

Ils ont rencontré l'équipe de L'Hermitage. Cette année, nous avons les mêmes jeunes et un nouveau. Ils progressent d'année en année. En effet, quatre d'entre eux ont été sélectionnés pour faire partie de l'équipe d'Ille et Vilaine de Basket Sport Adapté.

La section a organisé une animation le 7 décembre dans le cadre du Téléthon.



INFOS N° 85

SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 2019

MAIRIE de BOISGERVILLY - 21, rue Théodore BOTREL - 35360 BOISGERVILLY - Tél. 02 99 06 42 05

E-mail : mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr - Site Internet : www.boisgervilly.fr

ÉDITORIAL

En raison des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, le devoir de réserve et de neutralité ne nous permet pas de publier un éditorial.

Le Maire, les adjoints, les Membres du Conseil Municipal, du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et le Personnel communal vous souhaitent de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année.

Bernard PIEDVACHE
Maire

INFOS COMMUNALES

■ Les vœux du Maire :

La municipalité organise les vœux du Maire le samedi 11 janvier 2020 à 16h00 à la salle polyvalente.

Toute la population est invitée.

La commission communication vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

■ Cimetière :

Il existe, dans le cimetière, des emplacements situés le long du mur côté Route de Saint-Maugan, réservés aux enfants décédés. Des panonceaux ont été placés à l'endroit des sépultures. Il est demandé aux familles concernées de prendre contact avec la mairie.



Entrée principale du cimetière

■ Inscription sur la liste électorale :

Il est demandé aux nouveaux habitants de venir s'inscrire à la mairie sur la liste électorale.

Les personnes concernées doivent se présenter au secrétariat de la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, avis d'imposition, quittance de loyer...).

Compte tenu de la mise en œuvre du répertoire électoral unique au 1^{er} janvier 2019, l'inscription se fait désormais de manière continue jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant chaque scrutin.

Pour les élections municipales de mars 2020, la date limite d'inscription sur la liste électorale est fixée au 7 février 2020.

■ Décès d'un agent communal :

Nous vous faisons part avec beaucoup de tristesse du décès de Madame Muriel RONDEL. Muriel était parmi nous depuis de nombreuses années à la bibliothèque, d'abord en tant que bénévole et depuis 11 ans comme agent bibliothécaire, très dévouée au service de la collectivité et très appréciée des adhérents de la bibliothèque.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, les Conseillers municipaux, les Agents communaux, l'équipe enseignante de l'école publique et les bénévoles de la bibliothèque adressent à sa famille leurs plus sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.

■ SMICTOM : Redevance incitative.

Payez votre redevance ordures ménagères en trois fois.

Démarche à suivre :

Téléchargez le mandat de prélèvement de votre collectivité à la rubrique "Facturation du service" sur le site Internet du SMICTOM Centre-Ouest : <http://www.smictom-centreouest35.fr/>

Retournez le mandat complété et visé, accompagné d'un RIB récent avant le 31 janvier 2020 à :

SMICTOM Centre-Ouest 35

6, rue de Gaël - 35290 Saint-Méen-le-Grand

Vous recevrez votre facture et votre échéancier durant le 1^{er} trimestre 2020. Vous pourrez interrompre le prélèvement à tout moment.

Seuls les propriétaires peuvent souscrire ce mode de paiement.

Plus d'informations au 02 99 09 57 26 ou sur [www.smictom-centreouest35](http://www.smictom-centreouest35.fr)

■ Recensement militaire :

Tous les jeunes, garçons et filles nés en octobre, novembre et décembre 2003 sont invités à se faire recenser à la mairie avant le 31 décembre 2019, munis de leur livret de famille et d'une pièce d'identité. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Une attestation de recensement leur sera délivrée. Elle doit être conservée précieusement, aucun duplicata ne sera fourni. Une copie de cette attestation leur sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Bac, permis de conduire et même conduite accompagnée...).